

À partir de quelle ancienneté un agent de nettoyage a-t-il droit à une majoration salariale pour ancienneté dans son entreprise ?

Réponse courte

La CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028 prévoit une première **majoration salariale pour ancienneté** à partir de la **11e année** de service continu dans la même entreprise. Cette majoration s'élève à **+1 %** du taux horaire conventionnel ou du taux horaire effectif du salarié concerné, conformément à l'article 11 de la convention.

Avant ce seuil de 11 ans, aucune majoration liée à l'ancienneté n'est prévue par la CCT. Des paliers supplémentaires de **+1 %** s'ajoutent ensuite à la 16e, la 21e et la 26e année, portant la majoration cumulée maximale à +4 %.

L'ancienneté acquise chez un cédant est préservée en cas de transfert de contrat d'entretien conformément à l'article 5.

Définition

La **majoration salariale pour ancienneté** est un complément de rémunération prévu par l'article 11 de la CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028. Elle s'applique au **taux horaire conventionnel** ou au taux horaire effectif du salarié et récompense la fidélité au sein de la même entreprise par des paliers progressifs.

Questions fréquentes

À partir de quelle ancienneté un agent de nettoyage a-t-il droit à une majoration salariale ?

L'article 11 de la CCT Nettoyage prévoit la première majoration de +1 % à partir de la 11e année d'ancienneté continue dans la même entreprise. Avant ce seuil, aucune majoration liée à l'ancienneté n'est prévue.

Comment se déclenche la majoration d'ancienneté dans le nettoyage ?

La majoration s'applique automatiquement à la date anniversaire du salarié dans l'entreprise. Elle ne nécessite ni demande, ni formalité particulière. L'employeur doit anticiper le déclenchement dans le logiciel de paie.

L'ancienneté du transfert compte-t-elle pour la majoration dans le nettoyage ?

Oui. L'article 5.2.g de la CCT préserve l'ancienneté en cas de transfert de contrat d'entretien. L'ancienneté acquise chez le cédant est intégralement comptabilisée pour calculer les paliers de majoration chez le cessionnaire.

Quel suivi RH pour les majorations d'ancienneté dans le nettoyage ?

Il est recommandé de suivre l'ancienneté de chaque salarié dans un tableau de bord RH pour anticiper le déclenchement des majorations et provisionner le coût salarial. Cette anticipation évite les rappels de salaire ultérieurs.

Quels paliers de majoration d'ancienneté prévoit la CCT Nettoyage ?

Quatre paliers progressifs de +1 % chacun : 11e année (+1 %), 16e année (+2 % cumulé), 21e année (+3 % cumulé) et 26e année (+4 % cumulé). C'est le maximum prévu par l'article 11 de la CCT.

Sur quelle base s'applique la majoration d'ancienneté dans le nettoyage ?

La majoration s'applique au taux horaire conventionnel en vigueur et/ou au taux horaire effectif du salarié (art. 11 CCT). Si le taux effectif dépasse le taux conventionnel, c'est ce taux qui sert de base au calcul.

Conditions d'exercice

L'article 11 de la CCT définit quatre paliers de majoration en fonction de l'ancienneté continue dans l'entreprise.

Ancienneté dans l'entreprise	Majoration applicable	Majoration cumulée
< 11 ans	Aucune	0 %
À partir de la 11e année	+1 %	+1 %
À partir de la 16e année	+1 % supplémentaire	+2 %
À partir de la 21e année	+1 % supplémentaire	+3 %
À partir de la 26e année	+1 % supplémentaire	+4 %

Modalités pratiques

La majoration s'applique automatiquement dès que le salarié atteint le palier d'ancienneté requis.

Aspect	Détail
Base de calcul	Taux horaire conventionnel en vigueur et/ou taux horaire effectif du salarié
Déclenchement	Automatique à la date anniversaire d'ancienneté
Transfert de contrat d'entretien	Ancienneté acquise chez le cédant intégralement préservée (art. 5)
Cumul des paliers	Chaque palier s'ajoute au précédent
Personnel concerné	Salariés relevant de la classification de l'article 9

Pratiques et recommandations

Suivre l'ancienneté de chaque salarié dans un tableau de bord RH permet d'anticiper le déclenchement des majorations et de provisionner le coût salarial correspondant.

Intégrer l'ancienneté acquise chez un cédant lors d'un transfert de contrat d'entretien dans le calcul des majorations garantit la conformité avec les articles 5 et 11 de la CCT.

Vérifier que la majoration est correctement appliquée sur la fiche de salaire dès le mois anniversaire évite les rappels de salaire et les contentieux.

Informer le salarié de son passage à un nouveau palier d'ancienneté, qui ouvre également droit à un jour de congé supplémentaire, renforce la transparence et la relation de confiance.

Cadre juridique

Référence	Objet
Art. 11 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Majorations salariales pour ancienneté dans l'entreprise
Art. 5.2.g CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Préservation des droits acquis en cas de transfert
Art. 9 CCT Nettoyage de bâtiments 2025-2028	Classification des fonctions couvertes
Art. <u>L.121-4</u> du Code du travail	Clauses essentielles du contrat de travail

La première majoration pour ancienneté dans le secteur du nettoyage ne s'applique qu'à partir de la 11e année, ce qui est un seuil relativement élevé par rapport à d'autres secteurs. L'ancienneté prise en compte est celle au sein de la même entreprise, y compris en cas de transfert de contrat d'entretien.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.